

# CONTROLBROM CB70

AMÉLIORANT ET EXTENDEUR DU CHLORE

COMMERCIAL  
MYXOBACTÉRICIDE  
SOLUTION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION: 29971  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE  
DES ENFANTS

Principe Actif :  
Bromure de Sodium ..... 30.0%

Contenu Net: 26 kg – en vrac

Nalco Canada ULC  
1055 Truman  
C.P. 5002  
Burlington, Ontario  
L7R 3Y9  
TEL: (905) 633-1000

**EN CAS D'URGENCE TÉLÉPHONER :  
CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)**

## MODE D'EMPLOI:

CONTROLBROM CB70 est une source de bromure libre et stabilisé lorsqu'il est appliqué aux systèmes d'eaux industriels et commerciaux qui sont traités à l'aide de chloration. Tel qu'il est à l'enfûtage, ce produit n'est pas un microbicide. Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives, il exerce une action microbicide supérieure à celle du chlore seul et ce, à des dosages beaucoup moins élevés.

Toute personne qui manipule le concentré ou qui entre en contact avec des liquides traités issus de procédés industriels doit porter un dispositif de protection oculaire, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures.

Utiliser seulement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés.

**SYSTÈMES D'EAUX DE REFROIDISSEMENTS RECYCLÉS**

Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives, CONTROLBROM CB70 est un traitement efficace pour les algues, les bactéries et les boues fongiques dans les systèmes d'eau de refroidissement industriel ou commercial et les systèmes affluents d'eau tel que l'écoulement à travers les filtres et systèmes d'eau d'échange de chaleur.

**TAUX DE DOSE :**

ControlBrom CB70 peut être administré aux systèmes de l'eau de refroidissement à l'aide de deux méthodes différentes.

1. Dose ControlBrom CB70 pour maintenir une concentration définie dans le système traité.
2. Dose ControlBrom CB70 au chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium

**DOSE POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT**

Dose ControlBrom CB70 pour maintenir de 0,3 à 13 ppm de produit au sein du système. La dose de produit ControlBrom CB70 peut être contrôlée en se basant sur le système d'extraction (purge du système) ou en liant l'alimentation des produits à un contrôleur de produit Nalco TRASAR®.

Activer ControlBrom CB70 par l'ajout de chlore gazeux, hypochlorite de sodium ou toutes autres sources de chlore pour atteindre un oxydant résiduel dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>). Administrer une dose de chlore en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle.

**DOSE À UN RAPPORT MOLÉCULAIRE DE CHLORE : BROMURE DE SODIUM**

Activer ControlBrom CB70 avec chlore à 1:0,1 à 1:1 de chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium. Appliquer 0,480 – 4,80 kg de ControlBrom CB70 / 1 kg de chlore gazeux. Ou bien appliquer 0,608 – 6,08 kg de ControlBrom CB70 / 10 kg d'hypochlorite de sodium (12,5 % de chlore disponible). Dose le ControlBrom CB70 déjà activé pour atteindre un oxydant résiduel dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>) Administrer la dose en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle microbien. La dose spécifique selon les taux de l'étiquette de ControlBrom CB70 variera selon les caractéristiques de fonctionnement du système, de la chimie de l'eau et de la gravité de la contamination.

**REFROIDISSEMENT DE L'EAU À PASSAGE SIMPLE**

Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives, CONTROLBROM CB70 contrôle effectivement les boues bactériennes et fongiques dans les systèmes de refroidissement d'eau douce et d'eau de mer. Dans le traitement des systèmes à passage simple Activer ControlBrom CB70 à 1:0,1 à 1:1 de chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium

**TAUX DE DOSE :**

Appliquer 0,480 - 4,80 kg de ControlBrom CB70 / 1 kg de chlore gazeux. Ou bien, appliquer à 0,608 – 6,08 kg de ControlBrom CB70 / 10 kg d'hypochlorite de sodium (12,5 % de chlore disponible). Dose le ControlBrom CB70 déjà activé pour atteindre un oxydant résiduel dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>). Administrer la dose en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle microbien.

**LAVEURS D'AIR**

Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives, CONTROLBROM CB70 contrôle effectivement les boues bactériennes et fongiques dans les systèmes de lavage des eaux industrielles et des laveurs d'air

**TAUX DE DOSE :**

CONTROLBROM CB70 peut être administré aux laveurs d'air en utilisant deux méthodes différentes.

1. Dose CONTROLBROM CB70 pour maintenir une concentration définie dans le système traité.
2. Dose ControlBrom CB70 au chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium

**DOSE POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT**

Dose ControlBrom CB70 pour maintenir de 0,3 à 13 ppm de produit au sein du système. La dose de produit CONTROLBROM CB70 peut être contrôlée en se basant sur le système d'extraction (purge du système) ou en liant l'alimentation des produits à un contrôleur de produit Nalco TRASAR®.

Activer ControlBrom CB70 par l'ajout de chlore gazeux, hypochlorite de sodium ou toutes autres sources de chlore pour atteindre un oxydant résiduel dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>). Administrer la dose de chlore en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle.

**DOSE À UN RAPPORT MOLÉCULAIRE DE CHLORE : BROMURE DE SODIUM**

Activer ControlBrom CB70 avec chlore à 1:0,1 à 1 :1 de chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium  
Appliquer 0,480 - 4,80 kg de ControlBrom CB70 / 1 kg de chlore gazeux. Ou bien, appliquer à 0,608 – 6,08 kg de ControlBrom CB70 / 10 kg d'hypochlorite de sodium (12,5 % de chlore disponible). Dose le ControlBrom CB70 déjà activé pour atteindre un oxydant résiduel dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>). Administrer la dose en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle microbien.

### **ÉTANGS DE REFROIDISSEMENT, CANAUX ET DES LAGUNES**

Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives, CONTROLBROM CB70 contrôle effectivement les boues bactériennes et fongiques dans les étangs de refroidissement industriels, les canaux et lagunes.

#### **TAUX DE DOSE :**

CONTROLBROM CB70 peut être administré aux étangs de refroidissement industriels, canaux et les lagunes à l'aide de deux méthodes différentes.

1. Dose CONTROLBROM CB70 pour maintenir une concentration définie dans le système traité.
2. Dose CONTROLBROM CB70 au chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium

#### **DOSE POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT**

Dose ControlBrom CB70 pour maintenir de 0,3 à 13 ppm de produit au sein du système. La dose de produit ControlBrom CB70 peut être contrôlée en se basant sur le un système d'extraction (purge du système) ou en liant l'alimentation des produits à un contrôleur de produit Nalco TRASAR ®.

Activer ControlBrom CB70 par l'ajout de chlore gazeux, hypochlorite de sodium ou toutes autres sources de chlore pour atteindre un résiduel oxydant dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>). Administrer la dose de chlore en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle.

#### **DOSE À UN RAPPORT MOLAIRE DE CHLORE : SODIUM BROMURE**

Activer ControlBrom CB70 avec chlore à 1:0,1 à 1 :1 de chlore : rapport moléculaire de bromure de sodium  
Appliquer 0,480 - 4,80 kg de ControlBrom CB70 / 1 kg de chlore gazeux. Ou bien, appliquer à 0,608 – 6,08 kg de ControlBrom CB70 / 10 kg hypochlorite de sodium (12,5 % de chlore disponible). Dose le ControlBrom CB70 déjà activé pour atteindre un oxydant résiduel dans le système de 0,1 à 4 ppm (comme Cl<sub>2</sub>). Administrer la dose en continu ou au besoin pour maintenir le contrôle microbien.

#### **PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ControlBrom CB70 étant une solution légèrement alcaline, il devrait être manipulé avec prudence. Peut causer l'irritation de la peau et des yeux. Peut-être nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection (ou lunettes de sécurité) et des gants de caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Pour utilisation seulement dans le transfert fermé et les systèmes de mélange. Se laver soigneusement après la manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### **PREMIERS SOINS:**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Administrier un traitement symptomatique.

**ÉLIMINATION:**

Pour le système Porta-Feed:

1. Fermer la buse.
2. Prendre les dispositions nécessaires pour le retour des réservoirs Porta-Feed.

Pour tout autre contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, à moins qu'ils n'aient été détoxifiés par des moyens appropriés.

Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

No du lot:

TMD Appellation Réglementaire: PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT